

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
Au titre de l'année 2024**

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

VU les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

VU la délibération n°744-07-089 du 19 novembre 2007 définissant le ratio promus/promouvables,

VU l'arrêté ARR RH 2021-089 du 30 juin 2021, portant adoption des lignes directrices de gestion,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

- **Avancement au grade d'Adjoint technique principal 1ere classe**

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel
<b>TRANIER Christine</b>	Adjoint technique principal 2eme classe

- **Avancement au grade d'Adjoint du patrimoine principal 2eme classe**

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel
<b>DELARUE Julia</b>	Adjoint du patrimoine

- **Avancement au grade d'ATSEM principal 1ere classe**

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel
<b>ROUZIES Elsa</b>	ATSEM principal 2eme classe

*Pour l'ensemble de la collectivité :*

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
<i>Promouvables</i>	<i>1</i>	<i>9</i>
<i>Inscrits</i>	<i>0</i>	<i>3</i>

**ARTICLE 2**

Une ampliation sera transmise au Centre de Gestion de la Haute-Garonne qui en assurera la publicité.

**ARTICLE 3**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Comptable de la collectivité.

Fait à Castelmauou le 16/04/2024,

Diane ESQUERRE,  
Maire de Castelmauou.

